




Seuls les dossiers complets seront traités par le service.
Tout dépôt de demande d'aide ne garantit pas l'éligibilité au dispositif.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES En formation au SEFI	 Dépôt du dossier du 8 au 19 mars 2021
Bénéficiaire d'allocation(s) particulière(s) (indemnités de gardiennage, distinctions honorifiques, handicapés...) : OUI NON Si oui : fournir un justificatif de l'allocation particulière.	1. Mettre le dossier dans une enveloppe;
Copie recto/verso d'une pièce d'identité valable. <i>passport et/ou carte nationale d'identité</i>	2. Noter le nom, prénom et le numéro de téléphone sur l'enveloppe;
Copie de la carte CPS.	3. Déposer à la Direction des transports terrestres au
Relevé d'information des revenus familiaux. <i>validité de -3 mois et couvrant sur période d'1 an</i>	Bâtiment A.
Contrat d'apprentissage / convention de la mesure	<u>Horaires d'ouvertures</u> :
Attestation de l'organisme de formation <i>validité de -3mois</i>	Du lundi au jeudi de 07h30 à 14h30 Le vendredi de 07h30 à 13h30